Appel à mobilité internationale – 2023

L'école doctorale Erasme propose un appel à mobilité pour des séjours de longue durée (2 à 6 mois) à l'étranger, au sein d'une équipe de recherche universitaire.

Cet appel est réservé aux doctorant.e.s de 1ère, 2ème, 3ème et 4ème année (au moment de la demande).

Tous les pays sont a priori éligibles, dans la limite des contraintes actuelles en termes de mobilité internationale.
Les critères de sélection sont (1) l'intérêt du séjour pour la formation du.de la doctorant.e et la réalisation de sa thèse et (2) la qualité de l'équipe, de l'accueil et du programme.
L'ED prend en charge les frais de déplacement et, à travers un montant forfaitaire, les frais de séjour. Ce montant variera selon le coût de la vie dans le pays d'accueil et le statut du.de la doctorant.e (contractuel ou non). Il s'appuiera sur le budget proposé par le.a candidat .e et ne pourra dépasser 1000 € par mois. Il sera versé sous forme de bourse en une seule fois au début du séjour. L'ED se réserve la possibilité de proposer des amendements aux projets déposés pour des raisons budgétaires.

Sont exclues les candidatures émanant de co-tutelles financées ou de doctorant.e.s ayant obtenu un financement mobilité (tel celui de la région Ile de France). Tous les autres doctorant.e.s sont éligibles, qu'ils/elles soient financé.e.s ou non. Sauf exceptions, le séjour ne peut avoir lieu dans le pays dont le.la doctorant.e est ressortissant.e ou il.elle a obtenu son Master.

Le dossier devra comporter les pièces suivantes :
- Le formulaire joint à l'appel.
- Un CV du.de la candidat.e
- Un état d'avancement de la thèse
- Le programme détaillé et les objectifs du séjour
- Une lettre d'accueil (indiquant la personne référente au sein de l'équipe d'accueil et une description détaillée du programme des activités)
- Un argumentaire précisant l'intérêt du séjour pour l'avancement de la thèse
- Une lettre d'appui co-signée par le directeur ou la directrice de thèse et la direction du laboratoire justifiant l'intérêt du séjour tant pour le.la doctorant.e que pour le laboratoire

Le dossier doit être envoyé en PDF à l'école doctorale : ecoledoc-erasme@univ-paris13.fr et directeur-ecoledoc-erasme@univ-paris13.fr

Les dossiers seront étudiés par le bureau de l'école doctorale.

Calendrier :
- Envoi des dossiers au plus tard **: le 23 février 2023**
- Résultat : **6 mars 2023**
- Le séjour devra être effectué durant **l'année civile 2023**